



POLE REVENDICATIF/ASSOCIATIF SOCIAL

COMPTE RENDU

Paris, le 2 Février 2018

Nom du fichier : **ccn66_cr_cnpn_24janvier_180201A**

Total page(s) : **3 pages**

Réf. : **BV/MG**

Objet : *compte rendu commission nationale paritaire de négociation*

Commission Nationale Paritaire de Négociation CCN 66 du 24 janvier 2018

Représentait la CFDT : Benjamin Vitel

Ordre du jour :

- Validation du relevé de décisions du 29 novembre 2017.
- Assistants familiaux.
- Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI).
- Prévoyance.
- Intégration de la 8,21 % dans le salaire de base.
- Questions diverses.

La CFDT Santé-Sociaux était venue à cette réunion, comme d'habitude, avec plein de propositions. Malheureusement, il ne fut pas possible de les défendre et par là même les salariés que nous représentons.

Ce fut d'abord comme une rumeur, puis un bruit, puis le son d'une foule approchant, des slogans, des trompes. Puis, **une quarantaine de personnes envahirent la salle**, banderole au vent (de la climatisation), se revendiquant d'obscurs collectifs de salariés. Comme pour faire croire à une « lutte » émergeant spontanément de nulle part. Mais ne nous leurrions pas, tout au plus **quelques activistes téléguidés par SUD** dont l'ensemble de la délégation (et plus si affinité) accompagnait le mouvement.

« **Ce n'est pas un envahissement, c'est une occupation** » dirent-ils, « Tant que nous n'aurons pas la garantie du maintien de nos conventions collectives. »... Autant dire que nous n'allions pas sortir de sitôt des sous-sols de chez NEXEM! Pas de palabre possible, pas de négociation (c'est bien pour les empêcher qu'ils étaient venus). Et comme tout bon envahisseur,



nos conquistadors « gentiment » nous expulsèrent des lieux, sous les cris et les applaudissements, repus de leur victoire...

Mais de quelle victoire parle-t-on ? Car l'ordre du jour comportait des sujets urgents et d'importance pour les salariés de la branche !

Concernant les assistant. e. s familiaux, des avancées significatives ont déjà été enregistrées (revalorisation salariale et véritable statut salarié). De plus, la CFDT Santé-Sociaux souhaitait la reconnaissance d'un temps de travail à 26 jours par mois, une harmonisation de la rémunération des différents modes de prise en charge, des dispositifs sur la période d'attente pour maintenir la rémunération.

Concernant le régime de prévoyance, celui est en déficit, du fait d'une augmentation de l'arrêt de travail et des sorties des entreprises du régime mutualisé (la faute aux courtiers et à la concurrence). La CFDT Santé-Sociaux portait des propositions pour enrayer le phénomène.

Concernant la CPPNI, la CFDT Santé-Sociaux souhaitait des prises de décisions sur la base de la représentativité des organisations syndicales, dans le respect du vote des salariés.

Loin de défendre les salariés, SUD les pénalisent !

Ce n'est pas demain que les assistant. e. s familiaux verront leur statut et leur revenu revalorisés ! Ils et elles vont encore devoir attendre.

Ce n'est pas demain que le régime de prévoyance reviendra à l'équilibre ! Chaque mois coûte 1 million d'euros au régime. Ce sont les salariés et les employeurs qui vont devoir rembourser !

Peut-être proposent-ils quelque chose ? ... Rien ! Si ce n'est des slogans.

Nous rejoignons les constats, les préoccupations des salariés de la branche. Elles sont unanimes quant au problème de financement et à la dégradation des conditions d'emploi, salariales, de travail. Nous sommes nous-mêmes inquiets quant à l'impact de la fin de l'opposabilité financière des accords de branche et d'entreprise sur le niveau des garanties collectives des salariés.

Mais la CFDT Santé-Sociaux, elle, propose !

Et surtout, elle ne se trompe pas d'interlocuteur. Pour les problèmes de financement du secteur, la CFDT Santé Sociaux, par son mouvement « Je suis une richesse », en appelle aux pouvoirs publics et aux financeurs pour qu'enfin les professionnels du secteur soient reconnus à hauteur de la richesse économique et sociale qu'il apporte au pays et à la société dans son ensemble.

Pour le maintien des garanties collectives, la CFDT Santé Sociaux en appelle à la responsabilité des employeurs du secteur pour que s'ouvre au plus vite les négociations sur une convention collective étendue dans la BASSMS, et que tout soit mis en œuvre pour sécuriser la bonne tenue des réunions.

Les négociateurs



CE QUE PROPOSE LA CFDT SANTE SOCIAUX

CONTRE LA FIN DE L'OPPOSABILITÉ DES ACCORDS POUR LE MAINTIEN DES GARANTIES COLLECTIVES

La CFDT Santé-Sociaux revendique plus que jamais une même convention collective étendue pour l'ensemble des établissements du secteur qui s'imposera à tous les employeurs intervenant dans son champ d'application, sans possibilité d'y déroger. Elle sécurisera les garanties collectives et assurera l'égalité de traitement pour l'ensemble des salariés, dont aujourd'hui plus de 200 000 ne sont pas couverts par une CCN.

Son projet est prêt !

CONTRE LA PRÉCARITÉ POUR LA RECONNAISSANCE SALARIALE

La CFDT Santé-Sociaux a envoyé une demande officielle d'ouverture des négociations sur les Classifications et la Rémunération dès 2018 dans la BASSMS. Elle revendique un même système de classification pour tous, simple, lisible, permettant à chaque salarié de pouvoir envisager son évolution professionnelle au sein de la branche et de positionner les emplois les uns par rapport aux autres en fonction de leur niveau de qualification et de certification. La CFDT Santé Sociaux revendique par ailleurs un revenu minimum de branche supérieur de 5 % au SMIC, la rémunération de l'expérience professionnelle dans la branche, de la formation professionnelle suivie et du travail réel.

Là encore, son projet est prêt !

CONTRE L'AUGMENTATION DES ARRÊTS MALADIE POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DE TRAVAIL

Sur le même principe que le « malus » qu'applique la Sécurité Sociale en matière d'accident du travail, la CFDT Santé Sociaux propose un système de « surcotisation » au régime de prévoyance pour les employeurs qui ne s'engageraient pas dans une politique de prévention des risques professionnels. Ce système rend obligatoires la négociation et la mise en œuvre d'un accord QVT dans les entreprises sous peine de sanction financière.

Techniquement et financièrement réalisable, le projet CFDT ne demande qu'une volonté politique de la part des employeurs.